3E ANNÉE, No. 22. *MANITOBA.* SAMEDI, 25 OCTOBRE, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.......$100 00
" emi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier & Cie, Editeurs-Proprietaires.

FEUILLETON DU METIS.

25 Octobre 1873.

LE PETROLE.

CHAPITRE 8ÈME.

(*Suite.*)

D'après cette exploitation, très ingénieuse d'ailleurs, les roches pétrolifères devraient toujours être supérieures à l'anthracite, et accompagner partout celle-ci. Il se trouve précisement que la région américaine si riche en pétrole est en même temps exceptionnellement riche en anthracite. D'où l'espoir qu'en cherchant bien, on devrait trouver, sinon du pétrole là où on a trouvé de l'anthracite, au moins toujours de l'anthracite là où on a trouver du pétrole.

Malheureusement pour cette explication, le pétrole d'Amérique se trouve le plus souvent *au-dessus* de terrain houillier et de son anthracite, et il n'y a pas trace de cette dernière substance aux environs de beaucoup de gites pétrolifères très riches, comme ceux du Canada, des rivages de la mer Morte et de la mer Caspienne. De plus dans un même district, des puits très voisins donnent des huiles très différentes, ce qui n'arriverait pas si ces huiles étaient un produit de distillation transporté au loin par des fissures.

Le pétrole d'Amérique imprègne presque toujours des roches des deux formations immédiatement antérieures à la houille, qu'on désigne sous le nom de terrains *dévoniens* et terrains du *calcaire carbonifère*.

Remarquons qu'en France ces terrains nous fournissent des marbres noirs communs, dont la matière colorante est de nature organique: car, chauffés au rouge, ils donnent de la chaux de couleur blanche, en dégageant une odeur désagréable, déjà sensible quand on brise certains bancs de la carrière. C'est que ces roches se formaient sous les mers aux premières époques où la vie apparaissait sur le globe; le monde végétal et le monde animal étaient surtout représentés alors par des types d'organisation très inférieure dont la plupart devait être privés de parties dures, comme sont aujourd'hui les algues parmi les végétaux et les meduses parmi les animaux. Aucun produit de leur putéfraction n'ayant la forme solide, les résidus n'ont pu qu'imprégner la roche quand ils n'étaient pas très abondants, et surtout quand cette roche poreuse a pu permettre l'évaporation des produits les plus volatils.

Mais là où il s'est trouvé à la fois que les êtres organisés étaient très-abondants et la roche presque imperméable, comme le sont précisement les gros pétroliféres d'Amérique, les résidus liqudes de la décomposition chimique de ces êtres ont dû s'accumuler sur place et remplir toutes les fissures accidentelles de la roche.

La faible proportion d'azote que contiennent tous ces résidus nous montre qu'à ces époques les végétaux étaient en quantité énormément prédominant Or lorsque les matières premières des tissus végétaux, la cellulose et la fécule, formées d'un même nombre de proportions carbonne, d'ydrogène et d'oxigène, sont décomposées lentement à l'abri du contact de l'air. tout leur oxigène est employé à former; 1o du gaz carbonique avec uno partie de leur charbon, et 2o de l'eau avec une partie de leur hydrogène. Si c'est le premier emploi qui prédomine, il reste des carbures surhydrogénés, c'est-à-dire du pétrole; si le second devient fréquent, ont a des carbures moyennement hydrogénés comme la benzine et les bitumes; enfin, si le second prédominait. tout à fait, il ne resterait guère peu du charbon, au ou moins un solide charbonneux imprégné des bitumes.

Le dernier cas serait celui de l'époque houillière, où les plantes fibreuses devenaient relativement abondantes, tandis que le prémier cas a été fréquent dans les époques antérieures à la houille, ère de l'exubérance de la végétation cellulaire primitive.

L'origine du pétrole est donc tout à fait semblable à celle de la houille dont elle ne diffère qu'en ce que les matières organiques qui l'ont fournie étaient plus molles, mieux isolées de l'action de l'air et décomposées dans des circonstances favorisant plutôt la formation du gaz carbonique que celle de l'eau.

Le mot est donc excellent: le pétrole est de la houille liquide.

CHAPITRE 9ÈME.

Examinons maintenant sa manipulation, c'est à-dire la division industrielle qu'on en fait en divers produits. Voici comment les choses se passent dans les meilleurs mines d'Angleterre.

Nous avons dit que le pétrole brut est un mélange de plusieurs carbures d'hydrogène de la même famille celle des carburessaturés, dont le chef de fille est le grisou ou gaz des marais. Une faible quantité de matièaes bitumineuses, d'acides et d'alcalis organiques s'y trouve mélée et doit d'abord en être enlevée Pour cela on agite le liquide, dans des sortes d'énormes barattes, avec de l'acide sulfurique d'abord, puis avec une lessive de soude caustique. Tout ce qui est hydraté, azoté, acide, alcalin, en un mot, tout ce qui n'est pas carbures d'hydrogène pur, est dessous et reste dans l'acide sulfurique ou dans la lessive. On met alors le liquide dans un immense apareil distillateur, analogue à ceux qui servent à faire l'alcool en grand et on chauffe progressivement, non pas d'abord à feu nu mais au moyen de la vapeur d'eau bouillante bien ménagée.

Dès la première impression de la chaleur, on voit se dégager des gaz qui était restés dissous dans le liquide. Ce sont des carbures d'hydrogène dont le premier, le gaz des marais, forme plus des trois quarts de notre gaz. d'éclairage, et dont les autres, plus condensés et plus éclairante, ont été trouvés en quantité notable dans ce même gaz. Pour les lecteurs qui trouveraient quelqu'intérêt à savoir les noms techniques des choses, je dirai que les chimistes appellent ces gaz 'hydrures de méthylène, d'éthylène, de propylène et de butylène."

Ce dernier, liquéfiable à la température de la glace, est dissous en quantité assez grande dans le pétrole brut, contribuant beaucoup à lui donner à lui donner sa terrible inflammabilité. Les autres tendant à se dégager presque complétement à la température ordinaire, étaient accumulés dans la partie supérieure des fissures des terrains qui contiennent le pétrole, et c'est leur pression qui faisait jaillir la liquide. sitôt que le trou de sonde avait atteint le liquide d'une de ces fissures.

Lorsque la chaleur commence à élever sensiblement la température du pétrole dans l'appareil distillatoire, on reçoit successivement dans les serpentins des liquides d'abord très-volatils et semblables à des éthers, puis peu à peu d'autres qui resssemblent à des essences, et enfin, quand on emploie l'air chaud ou la vapeur surchauffé pour élever la température au-delà de 100°, on reçoit le liquide employé sous le nom d'huile d'eclairage.

MM. Pelouze et Cahours ont réussi à séparés les divers carbures qui se mélangent ainsi successivement: le plus volatil, l'hydrure d'amylène, le cinquième dans la série, bouillerait à 30° s'il était seul: le suivant sixième dans la série, à 68°; le septième à 92°; puis, dans ceux que fournit l'emploi de la vapeur surchauffée, vient le huitième qui bouillerait seul à 117°, le neuvième à 138°, le dixième à 169°, le onzième à 182°, le douzième à 227°, etc. Le travail d'analyse n'a pas été étendu à tous les autres qui bouillent au delà de 200°, mais on voit que la série se continue régulièrement; ainsi les mêmes chimistes ont isolé le seixième carbure qui bout à 286°.

Dans la distillation industrielle, les carbures successifs ne sont pas séparés aussi nettement, ils passent ensemble dans les réfrigérants comme font l'eau et l'alcoll dans la fabrication des esprits de vin. Mais on fractionne les produits, de manière à voir séparément des liquides propres à des usages distincts.

CHAPITRE 10ÈME.

On nous met d'abord de côté, dans les bonnes usines, le produit de la distillation opérée jusqu'à la température tiède de 50° environ. Il contient tout ce qui restait dans le pétrole de ce carbure gazeux liquéfiable à 0°, le no 4 de la série, et à peu près tout le no 5, qui bout à 30°, avec une petite quantité du no 6. Le mélange porte le nom *d'éther de pétrole*, en Angleterre de *Kerosolène*. Ce liquide, éminemment inflammable, excessivement léger, car il ne pèse que 250 à 680 grammes le litre, est un puissant dissolvant des graisses, des résines et surtout du caoutchouc. On l'emploie à cet effet dans l'industrie pour remplacer le *sulfure de carbone*, liquide à peu près aussi inflammable, mais de plus horriblement infect et pernicieux pour la santé La quantité d'éther de petrole obtenu dans les usines est très faible, mais sa séparation a surtout pour but de rendre moins dangereux le produit suivant.

Ce second produit mis de côté est celui qui distille entre 50° et 100° et contient les carbures no 6 et no 7 et une bonne partie du no 8; il est en quantité beeucoup plus grande et bien connu en France sous le nom *d'essence de pétrole* ou *essence minérale*. Les anglais l'appellent aussi *substitue de la térébenthine*, ou même *benzine*, suivant qu'il est employé par les peintres ou par les dégraisseurs. Non seulement, en effet, l'essence de pétrole est bonne à employé à l'éclairage dans ces petites lampes à éponge ou à fermeture hermétique, si communes aujourd'hui chez nous, mais elle est exclllente pour faire les vernis et pour délayer la peinture en bâtiments, qui coule plus librement du pinceau, sèche plus vite, et sent moins mauvais que la peinture à l'essence de terébenthine.

L'essence minéreie est aussi un dissolvant, presque aussi bon que l'ether de pétrole; on ne sait pas assez que dans l'économie domestique elle peut remplacer avantageusement les benzines et autres liquides, vendus en petites bouteilles coûteuses, pour enlever les taches des habits. Il suffit, pour s'en servir avec succès sur les tissus les plus délicats, de verifier si elle est bien complètement volatile; pour cela, on en humecte un morceau de papier blanc, et on examine si, au bout de quelques minutes, la tache a disparu sans laisser aucune trace permanente.

Nous reviendrons prochainement sur le danger qu'offre son maniement au voisinage d'un foyer ou d'une flamme Nous pouvons toutefois rassurer ici les personnes qui craindraient un inconvénient pour la santé résultant de son odeur. L'experience des nombreuz débitants et garde-magasins, qui respirent journellemant l'air imprégné des vapeurs des diverses huiles minérales, prouve que ces vapeurs n'ont absolument aucune action nuisible à la santé, bien moins qu'aucune des odeurs végétales.

On sait même que le séjour dans l'atmosphère chargée de vapeurs identiques, dans les usines à gaz, est un moyen curatif des coqueluches des enfants et de quelques maladies analogues.

(*A continuer.*)

L'Enquete Preliminaire.

(*Suite.*)

SAMEDI, 27 Septembre 1873.

James McBain est assermenté.—Il demeure au Portage. Le 17 Février 1870, il a été fait prisonnier dsus la prairie, en arrière de la ville, avec Farmer et les autres. Le parti de Métis Français qui les fit prisonnier était commandé par O'Donoghue. Il n'a pas ru Lépine. Rendu au Fort Lépine était présent lorsqu'ils ont été fouillés, et dans son opinion paraissait en autorité. Il a été mis en prison avec les autres. Le 4 Mars, Scott a dit adieu a ses compagnons. Il avait les mains liés derrière le dos, et un linge blanc sur la tête. Il (McBain) prétend avoir vu Lépine et paraisseit commander lorsque Scott a été emmené. Il a vu Lépine visiter les prisonniers en compagnie de Riel. Après que Scott fut sorti, il a entendu des coups de fusil, et n'a pas revu Scott depuis. Il (McBain) fut aussi libéré le 16 Mars, et prêta serment de fidélité au Gouvernement Provisoire. Il ne sait devant qui il prêta serment. Lépine était présent.

Sur les transquestions de l'Hon. M. Royal, il dit qu'il était venu du Portage, avec un grand nombre d'autres, sous le commandement du Major Boulton. Ils se réunirent à Kildonan au nombre de 400 à 500 hommes armés. Le Dr Schultz était là et paraissait commander. Il était parti du Portage avec ses compagnons, pour venir délivrer les prisonnier incarcérés dans le Fort Garry. Il n'a pas vu Scott mort, et n'a appris que par oui dire qu'il a été fusillé.

LUNDI, 29 Septembre 1873.

George Newcomb est assermenté.—Il demeure à Poplar Point, et a été fait prisonnier avec Boulton. Farmer et les autres, le 17 Février 1870. Il vit O'Donoghue à la tête du parti de Métis qui vingt du Fort les faire prisonniers. Lépine lui fut désigné, mais il n'était pas assez prés pour le reconnaître. Rendu au Fort il fut fouillé, et un revolver lui fut enlevé.

Il a alors vu Riel et O'Donoghue, mais il n'a pas vu Lépine. Il fut conduit en prison avec les autres. Scott était du nombre. Il a vu Riel venir visiter les prisonniers. Il a aussi vu Lépine, mais il ne se rappelle pas si c'était dans le Fort ou la prison. La seule circonstance où il se rappelle bien avoir vu Lépine est lorsqu'il a prété le serment, après avoir été libéré, le 16 Mars. Il était présent et paraissait présider la cérémonie de la prestation du serment. On ne lui a pas donné de passe pour la Prairie du Cheval Blanc, et a passé à cet endroit sans avoir été inquiété. Il a vu Scott pour la dernière fois le 4 Mars. Le soir du 2, Scott eut une altercation avec uno des gardes.

Un peu plus tard, Scott fut demandé par Riel, et on lui mit les menottes. Le lendemain il le revit dans sa chambre sans menottes. Le matin du 4, il revit Scott, sur l'escalier, habillé comme à l'ordinaire. Il ne l'a pas revu depuis. Il a appris qu'il avait été fusillé. Il a entendu Riel dire au Major Boulton qu'il allait être fusillé, et ensuite il vit le Mojor Boulton libre. Il n'a pas vu Scott mort.

Le Rév George Young est assermenté.—Il demeure à Winnipeg et est ministre de l'église methodiste. Dans les mois de Janvier, Février et Mars 1870, il allait visiter les prisonniers au Fort Garry. Thomas Scott était au nombre de ces prisonniers.

Le 3 Mars au soir, il fut informé que Scott allait être fusillé le lendemain à midi. et se rendit auprès de lui. Scott lui dit qu'il lui avait fait une espèce de procès et qu'il était condamné à être fusillé. Il croyait les gens qui le tenaient prisonnier assez méchants pour le fusiller, mais il ne pensait pas qu'ils oseraient le faire. Cependant il se prépara comme si l'exécution devait avoir lieu. Le lendemain matin, il (M Young) alla voir M. James Ross, Juge en chef du Gouvernement Provisoire, M. Bannatyne, M. McKenny, Shérif, M. Robert Tait, pour leur parler de l'affaire. Ces messieurs dirent qu'il n'en avait pas entendu parler, et n'en croyaient rien. Il alla voir M. Donald A. Smith, alors Commissaire Canadien, qui lui promit d'employer son influence pour empêcher l'exécution. Le Père Lestanc qu'il rencontra lui promit la même chose Il vit ensuite Riel et apprit que la sentence allait être exécutée. Il intercéda pour que sa vie fut épargné, ou pour qu'il eut au moins un sursis de 24 heures pour se mieux préparer. Riel dit qu'il allait soumettre la chose à l'Adjudant-Général, et après lui avoir parlé, refusa. Il dit avoir vu Lépine secouer la tête et sortir. Il alla ensuite trouver Scott, et fit des prières avec lui. Il l'a ensuite accompagné de la prison au lieu de l'exécution, et n'a pas vu Lépine, ni avec les gardes qui l'emmenèrent, ni ailleurs pendant l'exécution.

Rendu en dehors du Fort, au lieu de l'exécution, il vit O'Donoghue et le pria d'intercéder pour Scott. O'Donoghue parut s'émouvoir mais ne fit rien. Scott se mit à genoux, reçut la décharge des fusils, et tomba. Son habit était percé à trois endroits près de l'épaule. Quelqu'un lui tira ensuite un coup de revolver afin, disait-il, de finir ses souffrances. Le corps fut ensuite enlevé Il n'a pas vu Lépine pendant ou après cette scène. Il demanda le corps à Riel qui le refusa. Le lendemain, il alla avec l'évêque anglican M chrre pour demander le corps, et Riel dit que l'adjudant-général s'y opposait. Il ne vit pas l'adjudant-général. Il a vu une espèce de cercueil qui était censé contenir le corps de Scott, mais il n'a pas vu le corps. Il ne doute pas que les coups de fusils tirés sur Scott aient été la cause de sa mort; mais il ne l'a pas vu après

ces coups de fusil, et ne sait ce qui est advenu de son corps.

L'évêque de Rupert's Land, Robert Machrae est assermenté.—Il est allé avec le Rév. M. Young voir Riel, le 5 Mars, pour avoir le corps de Scott. Riel dit qu'il allait en parler à l'adjudant-général, et finalement refusa. Il ne pense avoir vu Lépine avec Riel. En transquestion, il dit qu'il n'a aucune connaissance personnelle de la mort de Scott, et qu'il ne sait pas personnellement si Lépine a eu quelque rapport avec l'exécution de Scott.

Mardi, 30 Septembre.

William Chambers est assermenté. Il est armurier et demeure à Winnipeg. Il était présent lorsque Scott a été exécuté.. Il a vu six hommes tirer sur Scott. Le signal a été donné par un homme qui se tenait près d'eux. Il avait un mouchoir blanc à la main, et comme il baissait le mouchoir, les fusils ont parti. Il (Chambers) a compris que c'était le signal. Il crut reconnaitre Lépine comme l'homme qui a donné le signal, mais il ne veut pas jurer que c'est lui. S'il rencontrait l homme qui a donné le signal, il le reconnaitrait. En allant à l'exécution, Scott a passé près de lui. Il ne lui a pas vu les mains liées Ensuite lorsqu'il est tombé, il pense qu'il avait les mains liées. Il a vu Scott tombé, après les coups de fusil, et croit avoir remarquer du sang sur le linge qu'il avait sur le visage. Il n'a vu aucune blessure en particulier. Aussitôt après l'exécution, il (Chambers) est entré dans le Fort, et n'a plus revu Scott. Il n'a pas vu son corps mis dans le cercueil. Quand il l'a laissé pour entrer dans le Fort, Scott n'était pas encore mort, mais il pense qu'il a dû mourir des coups de fusil qu'il a reçus.

L'examen du témoin Chambers finit vers 2 heures p. m.

M. Cornish demande un sursis de 8 jours vu que la poursuite a encore un grand nombre de témoins très éloignées, et que vu les mauvais chemins il est difficile de les faire venir.

L'Hon. M. Royal dit que la Défense est prête à continuer les procédés et désirerait voir l'enquête se poursuivre et terminer au plus tôt.

L'Hon. Juge ajourne l'enquête jusqu'à Mardi, 7 Octobre.



LE METIS.

Samedi, 25 Octobre 1873.

Affaire Lepine.

Si l'on en croit certaines rumeurs, l'affaire Gordon aurait donné naissance aux warrants contre MM. Riel et Lepine. Il est assez difficile de dire au juste jusqu'à quel point sont fondées ces rumeurs, tant que M. Gordon n'aura pas donné aux faits qu'il raconte l'authenticité du serment ; mais le public en sait assez aujourd'hui pour que les honnêtes gens demandent et obtiennent, il faut l'espérer, une enquête à ce sujet. L'achat du *Nor'Wester*, depuis six mois en suspens et subitement conclu, le changement de politique locale de cette feuille plus que fanatique, la suppression du dernier numéro qui contenait une lettre des plus extraordinaires de M. Gordon, la coïncidence des efforts faits dans le même temps pour tourner vers la question Riel et Lépine l'attention publique qui s'éveillait sur certaines transactions scandaleuses ourdies et tramées dans l'ombre, toutes ces choses ont entr'elles un lien qui ne saurait échapper à l'observateur attentif.

Dans une autre province que Manitoba, l'opinion publique plus avancée, plus éclairée, mieux organisée, aurait depuis longtemps fait justice de ces actes qu'ici les impliqués ou les dupes se disent à l'oreille de peur des espions et des vengeances implacables et sans frein qui pourraient suivre une dénonciation. Malheureusement, telle est la situation ; jusques à quand durera ce manège où tout se corrompt, où tout se vicie?

Nous n'avons jamais pensé que l'arrestation, si d'à coup, et si peu désirée de leurs anciens ennemis, de MM. Riel et Lépine fut l'œuvre directe ou indirecte du Gouvernement d'Ottawa ; nos ministres canadiens ont assez à faire du Rapport de la Commission Royale et de la position chancelante qui leur est faite pour n'avoir pas même l'idée de se créer des embarras nouveaux et plus sérieux peut être.

L'élection de Provencher peut d'un autre côté avoir eu quelque rapport éloigné avec l'émanation des warrants en question ; mais ici encore le Cabinet Fédéral n'a ni suggéré, ni inspiré ce qui a été fait. C'était un but tout personnel qu'on voulait atteindre ; et la chose a été claire de tout temps pour le plus grand nombre.

Autant vaudrait dire que c'est le Gouvernement Fédéral qui a conçu l'infâme plan d'exposer toute une population paisible d'electeurs à se faire fusiller par les 65 constables qui ont été organisés à Winnipeg le matin du jour de la nomination, qui ont été recrutés parmi les fanatiques les plus acharnés, qui ont été armés et placés sous les ordres de M. Powers et d'Ingram, et qui seront payés (s'ils ne l'ont été dejà), par le trésor amaigri de notre chétive petite Province.

Qu'on y regarde de près et on verra la même main partout.

Serait-ce par hasard le Gouvernement d'Ottawa qui aurait fait ordonner à cette même troupe d'orangistès de fouiller le modeste et pieux Asile où deux pauvres Sœurs de la Charité enseignent gratuitement depuis vingt ans aux enfants la crainte de Dieu et le respect de la loi? Mais, les Communards eux-mêmes n'ont jamais été plus loin.

Nous ressentons cette insulte et ces outrages faits à tout ce qu'une population a de plus cher, sa foi, son culte, ses institutions, son clergé, ses Sœurs de Charité, et ses traditions politiques. Nous protestons encore une fois contre cette conduite infâme.

Comment sortirons-nous de tout cela? Sera-ce par les tribunaux? Sera-ce par les moyens lents que nous donne la constitution? Sera-ce par un effort suprême et désespéré où le peuple outragé chassera devant lui à coup de crosse de fusil les traîtres et les rénégats qui l'ont avilé et déshonoré? Sera-ce par la sage ingérence du Gouvernement de Sa Majesté? Nous ne savons.

Le peuple est profondément irrité et soulevé ; ce n'est qu'à grande peine que ses chefs le contienuent dans les limites de la résistance et des moyens constitutionnels : que la situation actuelle se prolonge et s'aggrave, et nous ne répondons de rien. Voilà ce que nous savons.

Nous attendons tout secours d'En Haut ; car, en vérité, tout s'en mêle pour compliquer la crise.

La question de jurisdiction de nos magistrats et tribunaux sur la période du 1er Juillet 1867 au 15 Juillet 1870 ne fait doute à quiconque qui a tant soit peu étudié les événements politiques des quatre dernières années dans ce pays : elle a été soulevée et plaidée devant un magistrat dont l'honorabilité est parfaitement établie. Cependant, ce magistrat, qui devra plus tard siéger comme juge de la Haute Cour où l'affaire Lépine sera portée, ce magistrat, disons-nous, n'a pas même cherché à dissimuler son opinion. Sur deux juges, l'un sera donc préjugé d'avance ; et si, par hasard, son honorable collègue diffère d'opinion sur cette grave question, qui les mettra d'accord, puisque la Province, qui demande instamment depuis trois ans un Juge en-Chef, n'en a pas encore un?

Et alors, ce tribunal composé de deux juges offrira-t-il à l'accusé Lépine et à la population qui va se faire juger avec lui les garanties d'impartialité que tout sujet anglais est en droit d'attendre lorsqu'il subit un procès de vie ou de mort? Non, puisque l'un des deux est préjugé, et que l'autre ne pourra se soustraire à l'influence nécessaire et inévitable que l'opinion déjà exprimée de son collègue aura sur lui.

Les honorables juges McKeaghney et Betournay sont des hommes probes, désintéressés et capables ; [illegible] cependant que la loi, ayant créé un tribunal composé de trois juges, ce troisième collègue leur manque pour donner à leurs jugements cette sanction d'autorité prevue et voulue par le législateur. Jamais cette lacune terrible ne s'est faite aussi péniblement sentir qu'aujourd'hui.

On a parlé de la nomination de M. T. K. Ramsay, ancien juge suppléant à Sherbrooke, comme Juge-en-Chef de Manitoba : pour Dieu, quest-ce donc que l'on attend pour parfaire cette nomination?

Ce qu'il nous faut c'est un homme d'autorité, ferme, courageux, d'une impartialité d'esprit rare, d'une grande science légale, connaissant et parlant bien le français, un homme enfin tel que le veulent les conditions de notre jeune société bouleversée et tourmentée. *Rara avis!*

L'éloquente protestation du peuple Métis a trouvé de l'écho dans tous les journaux du Canapa : merci à tous. La cause des opprimés est la cause de tous ceux qui ont des sentiments d'honneur et de foi politiques, et lorsque la presse d'un pays s'en fait l'organe, nous avons le droit d'en être fiers et d'espérer en l'avenir. Nous espérons surtout que le Parlement de la Puissance se saisira de la question, et qu'après l'affaire du Pacifique vidée, il restera encore encore un grand scandale politique à examiner, celui de l'amnistie promise en 1870 et obstinément niée en 1871, 1872, et 1873.

Une resignation ministerielle.

Le *Free Press* dit qu'il a été question la semaine dernière de la résignation de l'un de nos ministres locaux ; nous ne savons jusqu'à tel point cette nouvelle est fondée. Peut-être a-t elle pris son origine dans le fait que l'un des membres du Cabinet, représentant la majorité des députés français, a voulu dernièrement engager son parti à lui permettre de se retirer du gouvernement. La chose après mûre délibération, aurait été jugée prématurée et inutile, et l'affaire en serait restée là pour le moment. Ce n'est pas la seule fois d'ailleurs qu'on dit que tet ou tel ministre doit se retirer.

A ce propos, un mot d'explication sur la composition de notre ministère ne serait pas déplacé dans le moment actuel.

Il faut bien se rappeler, que le principe fondamental qu'a présidé à la formation du premier gouvernement de Manitoba est tout à fait différent de celui que suppose et impose notre constitution politique ; il faut se souvenir sans cesse que nous n'avons pas de chef du gouvernement ou dé *Premier* dans notre ministère. Obéissant aux nécessités du temps, le regretté et éminent M. Archibald, premier gouverneur de Manitoba, avait appelé dans son Conseil plutôt les hommes qui représentaient individuellement la plus grande somme d'influence dans le pays, que les chefs proprement dits de la majorité. Lui seul ou à peu près leur donnait un siége dans le gouvernement, et son choix faisait loi.

Ce système, le seul possible peut être pour le moment, avait néanmoins le grave inconvénient d'allier ensemble des hommes que rien n'avait unis jusqu'alors, ni communauté de principes et d'éducation politiques, ni surtout entente préalable sur un programme clairement défini et enpressement adopté : chaque ministre devant sa nomination au gouverneur devenait par là même complètement indépendant de ses collègues ou d'une minorité d'entr'eux.

M. Archibald se réservait-il à un jour ultérieur et à la première occasion favorable de changer ce mode, et d'inaugurer dans la formation de son Cabinet le principe suivi dans les autres provinces et qui découle essentuellement des institutions responsables? Nous le croyons; mais sa résignation ne lui en laissa pas le loisir, et il légua à notre estimable gouverneur actuel, l'Hon. M. Morris, son gouvernement tel qu'il l'avait formé.

On conçoit dès lors qu'un autre résultat de ce système fut que chaque ministre dût administrer son département plus ou moins à sa guise, sans se soucier de ses collègues plus qu'il ne jugerait à propos.

Or, la Chambre connait ces faits; et ce régime faux, anormal, quasi anti constitutionnel, durera tant qu'elle le jugera à propos; car, en définitive, le gouverneur reçoit du Parlement les aviseurs que les majorités lui envoient, et tels qu'elles les lui envoient.

La résignation d'un ministre, dans le cours régulier des choses, est une protestation ou une scission qui amène nécessairement une crise; ici, rien de tel. Avec le système actuel, c'est purement et simplement un homme qui entre ou un homme qui sort; rien de plus. Ses collègues ou même le gouverneur le remplace par un autre plus influent, ou plus capable ou plus pliant ou plus facile, et tout est dit. Et il en sera ainsi tant que les parties politiques ne se seront pas organisés, discutés, comptés et coalisés dans notre jeune et étrange pays.

Bravo pour le "Manitoban"

Notre confrère du *Manitoban* châtie comme elle le mérite la tentation odieuse faite le 13 du courant, à St, Norbert, le jour de la nomination, pour amener une effusion de sang. Il constate que l'Officier Rapporteur, seul juge en pareil cas, n'avait point requis ces 65 constables, et ajoute que c'est grâce à un esprit extraordinaire de modération chez nos gens s'ils n'ont pas châtié ces instrus comme ils l'auraient dû et pu. Renversez les choses, dit-il, et supposez qu'à Lisgar ou à Winnipeg 65 métis français armés se seraient tout à coup présentés devant une nombreuse et unanime réunion d'électeurs, sous un prétexte ou sous un autre; ces derniers auraient-ils toléré une pareille insulte, surtout s'ils s'étaient sentis les plus fort? Assurément non, répond notre confrère.

Nous remercions le *Manitoban* de son franc parler : il est le seul des quatres journaux hebdomadaires anglais de Winnipeg qui aient eu le courage de flétrir cet outrage public En cela nous le croyons l'organe fidèle de la masse de la population anglaise qui n'a qu'une voix pour réprouver et condamner énergiquement cet acte odieux du gouvernement local ou de l'un de ses membres.

NOUVELLES LOCALES.

— M. Médéric Foucher, fait bâtir une spacieuse maison à deux étages, au coin des Rues DuMoulin et St. Boniface en face de la traverse, sur un des beaux sites de la ville. C'est dans cette bâtisse que sera ouvert bientôt un magasin général. M. Médéric Foucher attend ses marchandises par le prochain bateau.

— Mercredi et Jeudi de cette semaine, il est tombé une grande quantité de neige. Plusieurs voitures d'hiver ont commencé à circuler.

— Les oiseaux blancs ont fait leur apparition par volliers innombrables. Signe prochain de l'hiver.

— Un magnifique balcon a été construit sur la façade du Collége St. Boniface.

—MM. Rocan et Morneau font construire un nouvel étal sur la propriété voisine des Bâtisses du Parlement, à Winnipeg, où ils se proposent de tenir un marché complet comme dans les grandes Villes. Succès et prospérité.

— Nous attirons l'attention de nos amis et du public en général sur l'annonce de MM. Thibeault et Rath qui viennent d'ouvrir un magasin à la Rivière Eturgeon. Nous espérons dans le succès de cette nouvelle maison qui recevra tout l'encouragement possible.

— Comme on le verra par une annonce publiée dans notre journal, la distribution des Réserves des Métis va enfin se faire dans quelques jours. Chaque enfant ou personne non marié à l'époque de l'entrée de cette province dans la confédération, recevra 190 acres de terre.

— Le vapeur *Selkirk* a cessé de voyager jusqu'ici, tandis que l'*International* a repris ses voyages réguliers.

— Le premier détachement de la Police montée est arrivé mardi à St. Boniface. Ces hommes ont immédiatement pris la route du Fort de Pierre, sans se rendre à Winnipeg.

— Des réparations considérables ont été faites à la chapelle Notre Dame de Winnipeg.

— M. Granger doit ouvrir sous peu, un nouveau magasin à Ste. Anne de la Pointe de Chêne.

— M. Dubuc, Surintendant de l'Education, a du commencer mardi dernier sa visite d'Ecoles au Lac Manitoba.

— M. le Curé de St. Norbert est parti mardi matin en route pour le Canada, chargé d'une mission importante.

— On dit que la *Manitoba Gazette* reçoit depuis quelques temps des articles d'un des premiers employés du gouvernement; la cause est mauvaise; Comme style néanmoins, ces articles sont supérieurs à ce que l'on est habitué de voir dans la même feuille.

— C'est M. Hughes, ecclésiastique du Collége, qui touche maintenant l'harmonium à la Tribune de la Cathédrale.

— M. John McTavish est en ce moment a St Paul où il est allé accompaguer l'Hon M. D. A. Smith, en même temps que pour affaires de la Cie de la B. d'Hudson. Il sera de retour lundi.

Le "Dictionnaire Geographique de l'Amerique Anglaise du Nord."

Tel est le titre d'un excellent ouvrage que M. Lovell de Montreal doit bientôt faire paraître et dont nous avons reçu dernièrement quelques fragments. Ce Dictionnaire Géographique ne peut manquer d'être très-instructif et très-intéressant, comme on peut le voir par l'annonce qui se trouve plus bas.

M. Lovell nous parait avoir été très scrupuleux dans la composition de son ouvrage. Les notions historiques et géographiques nous semblent d'une grande exactitude.

Nous traduisons avec plaisir une partie de son article sur Manitoba. Chacun pourra juger par soi-même combien l'auteur se montre exact et impartial. Il s'agit de l'histoire de Manitoba.

"Cette partie de l'Amérique du Nord fut d'abord visitée par les Français. Le Chevalier de la Verandrye bâtit un fort à l'embouchure de l'Assiniboine en 1731. Les Français continuèrent pendant longtemps d'être les seuls traiteurs dans le pays. Ce ne fut qu'en 1767 que des traiteurs anglais y firent leur apparition. Bientôt plusieurs compagnies rivales se formèrent. Elles se fondirent à la fin dans une seule, la fameuse Compagnie du Nord-Ouest. Celle ci fut absorbée à son tour par la Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait reçu sa Charte du Roi Charles II en 1670.

Cette dernière compagnie ayant vendu une certaine étendue de terre à l'hon. Thomas Douglas, Comte de Selkirk, sur les deux côtés de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge, ce Seigneur y établit, en 1812, une colonie connue sous le nom de *Selkirk Settlement, Colonie de la Rivière Rouge*, ou encore, *Assiniboia*. En 1836 la Compagnie de la Baie d'Hudson racheta des héritiers de Lord Selkirk, tout le terrain qu'elle avait vendu en 1811, et continua l'exercice de son autorité sur cette partie de la Terre de Rupert par la nomination qu'elle faisait du gouverneur et du conseil d'Assiniboia. Ce conseil forma avec le temps, surtout après la déclaration de la liberté de la traite, obtenue par les habitants du pays en 1849, une administration indépendante pour les affaires locales de la colonie, dont les limites ne s'étendaient qu'à 50 milles du Fort Garry. C'est cette colonie qui forme aujourd'hui en grande partie la Province de Manitoba.

La Compagnie de la Baie d'Hudson n'a jamais réclamée aucun droit de propriété sur les Territoires du Nord Ouest proprement dits. Ces Territoires ne comprenaient autrefois que les terres qui se trouvent à

l'Est des Montagnes Rocheuses et sont arrosées par les eaux qui coulent vers la mer Artique. La charte de la Compagnie ne comprenait que la Terre de Rupert, c'est-à-dire, les terres arrosées par les tributaires de la Baie-d'Hudson.

Aujourd'hui ces deux immenses pays, qui se trouvent en dehors de la Province de Manitoba, sont dési gnés par le seul et même Territoires du Nord-Ouest.

En Mars, 1869, la Compagnie de la Baie d'Hudson convint de trans porter au Gouvernement Impérial ses droits territoriaux et sa juridiction gouvernementale, puis, le 16 Juillet 1870, le Gouvernement Impérial a son tour transporta le tout au Gouvernement du Canada. Ce fut dans ce laps de temps qu'eurent lieu les troubles de la Rivière Rouge Le marché qui eut lieu entre l'Angleterre et la Compagnie de la Baie d'Hudson d'abord, puis entre le Canada et l'Angleterre ensuite, ayant été fait sans que l'on consultât le Gouvernement et le peuple d'Assiniboia, il se produisit chez eux un sentiment de crainte et d'inquiétude, et les autorités canadiennes arrivant dans le pays avant même que le transfert fut opéré, furent repoussées. Pendant ce temps là un Gouvernement Provisoire fut organisé par les habitants du pays qui voulurent par là assurer leurs droits et en venir à une entente avec la Puissance du Canada. Des Délégués furent envoyés à Ottawa pour cette fin et traitèrent avec les autorités. L'Angleterre força le Gouvernement d'Ottawa le satisfaire le peuple de la Rivière Rouge. Alors le Bill de Manitoba et autres garanties furent convenus de côté et d'autre et ainsi s'effectua l'entrée de Manitoba dans la confédération."

R. I. P.

Mardi dernier, avait lieu, à la cathédrale, une Grand'Messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de feu Mdme McTavish, recommandée par son beau-frère, M. le Chevalier J. Taillefer.

C'est avec une sensible douleur que nous avons appris la mort de cette respectable Dame. Mdme McTavish est décédée en Angleterre. Le télégraphe annonçait la triste nouvelle de sa mort il y a quelques jours, à l'Hon. M. Bannatyne, son beau-frère, ainsi qu'à tout ce pays où elle était si bien connue. Mdme McTavish était la femme de feu le Gouverneur de la Colonie. Elle était depuis trois ans en Angleterre où elle avait accompagné son mari, M. McTavish. Elle avait sû par ces excellentes qualités gagner l'estime et l'affection de tout le monde et en particulier des habitants de St. Boniface pour qui elle était une bienfaitrice. Le Couvent de St. Boniface et l'Orphelinat conservent un précieux souvenir de cette charitable Dame. Aussi ont ils voulu payer un tribut de respect et de reconnaissance pour sa mémoire en assistant, mardi dernier, au saint sacrifice de la messe qui s'offrait pour le repos de son âme.

NOUVELLES DE ROME.

Les journaux révolutionnaires d'Italie disent que le prochain conclave a été une des causes du voyage de leur roi à Vienne A leur sens, l'Allemagne et l'Autriche devraient s'entendre là-dessus avec l'Italie. La *Voce della Verità* leur fait de son côté observer que ceux qui ont le plus compté sur la mort prochaine du Pape ont tous passé avant lui de vie à trépas.

—

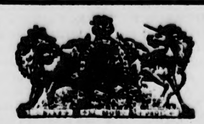
Le schisme et la persécution continuent leur œuvre contre l'église catholique arménienne, tant à Constantinople que dans les autres diocèses du Patriarcat.

Le Saint Père, dans son incessante sollicitude pour l'église d'Orient emploi tous les moyens qu'il peut mettre en œuvre pour faire cesser le mal; mais ses efforts n'ont pas encore obtenu le succès si ardémment désiré.

Cependant deux religieux influents ont fait leur abjuration et les fidèles tiennent bon; rien n'ébranle leur foi et leur attachement au Saint Siége.

M. Pianciani, syndic de Rome, a entrepris d'abattre les bornes qui décorent les rues de la ville. Il a, malgré les protestations du Consul français, M. Deshorties de Beaulieu envoyé, pendant la nuit du 12 sept., des ouvriers qui ont déraciné deux des colonnes monumentales de St Louis des Français.

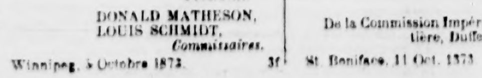
Annonces Nouvelles.



















IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1872.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

ROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA.

PITON & ISMAY,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

AGENTS D'IMMEUBLES, D'ASSURANCE SUR LA VIE

ET

COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,

Encanteurs, Evaluateurs, Comptables et Courtiers de Douane.

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

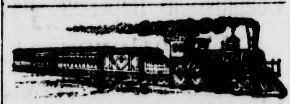
ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg. 4 Juin, 1872. 1a



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,

Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg

J. W. BASTOW,

Chirurgien, Dentiste.

DESIRE annoncer aux habitants de Winnipeg et des environs qu'il a reçu tous les appareils pour la fabrication et la pose de dents artificielles, et est maintenant prêt à poser des râteliers complets ou partiels de fausses dents ajustées avec tant de précision et imitant tellement les dents naturelles qu'il est impossible de s'en apercevoir.

Il donne une attention spéciale à la conservation des dents cariées.

J. W. BASTOW,

Chirurgien-Dentiste

Winnipeg, 30 Août 1873. 2 f.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

A VENDRE.

200,000 BARDEAUX,

—AUSSI—

100,000 pds. bois de sciage, 1 pouce, 1¼ pouce, 1½ pouce, CLAIR.

20,000 PDS. EN SUPERFICIE COUVERTURE ASBERTE (*Asbertos Roofing*), A L'ÉPREUVE DE L'EAU ET DU FEU.

PORTES ET CHASSIS (*Vitrés.*)

DE PLUS

1000 Barils de Blanc de Plomb,

Boites de Peinture,

ET

MASTIC EN VESSIES.

R. GERRIE & CIE.

Magasin de Meubles de Manitoba.

Winnipeg, 6 Septembre 1873.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le bas de la bâtisse du Parlement, à Winnipeg, première porte à main gauche en rentrant, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

Winnipeg, 30 Août 1873.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermenté de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et énoncer les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,

Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 10 Septembre 1873.



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIÉTÉ.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière améhoration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouvete et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ¼, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 Juin, 1872. 1a.

DEMANDES.

DEUX BONS Ouvriers Typographe, sachant l'anglais et le français auraient de l'emploi immédiatement en s'adressant à ce Bureau. Le prix est de quatorze à quinze piastres par semaine. La pension est de quatre à cinq piastres par semaine. Nous leurs promettons de l'emploi pour un an et pas moins de deux ans.



AVIS.

LES SOUSSIGNÉS donnent avis à tous ceux que la chose peut concerne qu'ayant reçu leur nomination comme

Commissaires de Licences,

suivant les dispositions de la 36 Vict. chap. 29, tout individu licencié ou non licencié sera poursuivi en vertu du dit acte pour—

LA VENTE sans licence des liquides enivrantes ;

L'OUVERTURE d'Hôtels licenciés, Tavernes ou Restaurants après les heures ; ou

L'OUVERTURE des dites Maisons ou la vente de boissons le Dimanche ;—

LA VENTE de boissons enivrantes aux Sauvages ou aux enfants mineurs ;—

LA VENTE en moindre quantité que celle permise à un Epicier licencié, ou la permission de boire sur les lieux ;

LE FAIT d'agir comme Encanteur sans licence ;

LE COLPORTAGE sans licence ;

LA TENUE de Tables de Billiard ou autres Jeux sans licence ;

ETC., ETC., ETC.

(Signé.) JAMES STEWART
Président.

LOUIS SCHMIDT,
DONALD MATHESON,
Commissaires

Winnipeg, 20 Août 1873.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir prealablement obtenu la permission de ce Departement, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'etablissement (homestead) ou de preemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en consequence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,

Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.



Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont présentés de la part de Députes-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,

Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.